

## TELECOPIE

Date : mardi 27 décembre 2016	Page : 1
De la part de : Cellule administrative	Réf : 109/CA/AST/JMR/SKM/2016
Téléphone : 02 69 61 11 42	Fax : 02 69 61 13 77
Email : contact@mahoraisedesseaux.com	
<b>DESTINATAIRES : IN FINE</b>	
<b>Transmission COMMUNIQUE URGENT</b>	
<b>MODIFICATION DES TOURS D'EAU DANS LE SUD</b>	

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint notre communiqué concernant les tours d'eau des communes du SUD :

SMAE informe son aimable clientèle que les économies d'eau espérées avec la mise en place des coupures tournantes dans les 8 communes du SUD ne sont pas au rendez-vous. En conséquence la mise en eau continuera à se faire une journée de 10h à 8h pour 2 jours de coupures.

L'objectif est de retarder l'assèchement de la retenue de Combani jusqu'à l'arrivée des pluies.

**SMAE ne peut que recommander à ses clients de REELLEMENT changer ses habitudes de consommation pour un usage économe, responsable et citoyen de l'eau orienté vers des besoins essentiels (boisson – cuisine et hygiène corporelle).**

Pour les prochains jours, le passage des tours d'eau de un jour sur deux à un jour sur trois s'effectuera de la manière suivante :

Commune de CHIRONGUI :

Villages de Proroani, Miréréni, Malamani, Chirongui et Tsimkoura :

INTERRUPTION DE SERVICE	Lundi 26 Décembre à partir de 8h00
REMISE EN SERVICE	Mercredi 28 Décembre à partir de 10h00
INTERRUPTION DE SERVICE	Jeudi 29 Décembre à partir de 8h00
REMISE EN SERVICE	Samedi 31 Décembre à partir de 10h00

Commune de BOUENI :

Villages de Moinatrindri, Hagnoudrou, Bouéni, Bambo-Ouest et Boinatsa :

INTERRUPTION DE SERVICE	Mardi 27 Décembre à partir de 8h00
REMISE EN SERVICE	Jeudi 29 Décembre à partir de 10h00
INTERRUPTION DE SERVICE	Vendredi 30 Décembre à partir de 8h00
REMISE EN SERVICE	Dimanche 1 <sup>er</sup> Janvier à partir de 10h00

Villages de Mzouazia et Majiméouéni :

INTERRUPTION DE SERVICE	Lundi 26 Décembre à partir de 8h00
REMISE EN SERVICE	Mercredi 28 Décembre à partir de 10h00
INTERRUPTION DE SERVICE	Jeudi 29 Décembre à partir de 8h00
REMISE EN SERVICE	Samedi 31 Décembre à partir de 10h00

### Commune de KANI KELL :

Villages de Kani-Bé, Choungui, Kani-Kéli et Ngouja

INTERRUPTION DE SERVICE	Mardi 27 Décembre à partir de 8h00
REMISE EN SERVICE	Jeudi 29 Décembre à partir de 10h00
INTERRUPTION DE SERVICE	Vendredi 30 Décembre à partir de 8h00
REMISE EN SERVICE	Dimanche 1 <sup>er</sup> Janvier à partir de 10h00

### Commune de BANDRELE :

Tous les villages de la commune de BANDRELE SAUF le village de Dapani

INTERRUPTION DE SERVICE	Lundi 26 Décembre 2016 à partir de 8H00
REMISE EN SERVICE	Mardi 27 Décembre à partir de 10h00
INTERRUPTION DE SERVICE	Mercredi 28 Décembre 2016 à partir de 8H00
REMISE EN SERVICE	Vendredi 30 Décembre à partir de 10h00

Village de Dapani :

INTERRUPTION DE SERVICE	Lundi 26 Décembre 2016 à partir de 8H00
REMISE EN SERVICE	Mercredi 28 Décembre à partir de 10h00
INTERRUPTION DE SERVICE	Jeudi 29 Décembre à partir de 8h00
REMISE EN SERVICE	Samedi 31 Décembre à partir de 10h00

### Commune de DEMBENI :

Villages de Iloni, Dembeni, Tsarano, Ongoujou :

INTERRUPTION DE SERVICE	Lundi 26 Décembre 2016 à partir de 8H00
REMISE EN SERVICE	Mercredi 28 Décembre à partir de 10h00
INTERRUPTION DE SERVICE	Jeudi 29 Décembre à partir de 8h00
REMISE EN SERVICE	Samedi 31 Décembre à partir de 10h00

Village Hajangoua

REMISE EN SERVICE	Mardi 27 Décembre à partir de 10h00
INTERRUPTION DE SERVICE	Mercredi 28 Décembre 2016 à partir de 8H00
REMISE EN SERVICE	Vendredi 30 Décembre à partir de 10h00

### Commune de OUANGANI :

Villages de Coconi, Hapandzo, Barakani :

INTERRUPTION DE SERVICE	Mardi 27 Décembre à partir de 8h00
REMISE EN SERVICE	Jeudi 29 Décembre à partir de 10h00
INTERRUPTION DE SERVICE	Vendredi 30 Décembre à partir de 8h00
REMISE EN SERVICE	Dimanche 1 <sup>er</sup> Janvier à partir de 10h00

Village de Ouangani :

INTERRUPTION DE SERVICE	Mardi 27 Décembre à partir de 8h00
REMISE EN SERVICE	Mercredi 28 Décembre à partir de 10h00
INTERRUPTION DE SERVICE	Jeudi 29 Décembre 2016 à partir de 8H00
REMISE EN SERVICE	Samedi 31 Décembre à partir de 10h00

### Commune de CHICONI :

Tous les villages de Chiconi :

INTERRUPTION DE SERVICE	Mardi 27 Décembre à partir de 8h00
REMISE EN SERVICE	Jeudi 29 Décembre à partir de 10h00
INTERRUPTION DE SERVICE	Vendredi 30 Décembre à partir de 8h00
REMISE EN SERVICE	Dimanche 1 <sup>er</sup> Janvier à partir de 10h00

### Commune de SADA :

Tous les villages de la commune de SADA

REMISE EN SERVICE	Mardi 27 Décembre à partir de 10h00
INTERRUPTION DE SERVICE	Mercredi 28 Décembre 2016 à partir de 8H00
REMISE EN SERVICE	Vendredi 30 Décembre à partir de 10h00

**Nous incitons également les usagers des villages de M'ronabéja, Passi-Kéli et M'bouini de la commune de KANI-KELI à avoir un usage raisonnable de l'eau afin d'éviter des perturbations.**

Il est rappelé que les communes touchées par les coupures, l'eau ne peut être considérée comme potable.

Par mesure de prévention des risques sanitaires, nous conseillons aux clients lors de la remise en eau :

- De laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle soit claire
- Faire bouillir l'eau 5 minutes pour les usages alimentaires (boisson - cuisine)

Des points d'eau collectifs sont mis à disposition de 9h à 18h pour un accès à l'eau potable pour les besoins élémentaires (boisson, cuisine et hygiène corporelle de base).

Pour toute information concernant les tours d'eau, SMAE se tient à disposition de ses clients au 02.69.61.11.42 (sélectionner l'option 3) de 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 (15h00 le vendredi).

La localisation des points d'accès à l'eau potable est disponible sur le site internet de SMAE [www.mahoraisedeseaux.com](http://www.mahoraisedeseaux.com) et auprès des mairies.

L'eau est vitale et SMAE ne serait que trop inciter ses clients à avoir un acte citoyen en économisant au maximum l'eau. Il est également rappelé, selon le nouvel arrêté préfectoral du 20 Décembre 2016 applicable pour une durée d'un mois, que les mesures provisoires de restriction ou d'interdiction de certains usages de l'eau ont été renforcées pour la préservation de la santé.

Le lavage des voitures, engins de chantier, bâtiments, terrasses, bateaux de plaisance et professionnels, voiries, trottoirs (sauf impératif sanitaire) -le remplissage des piscines, l'arrosage des pelouses, jardins, espaces sportifs, pistes et aires de chantier, irrigation agricole, fabrication de béton (hors centrale), exercices incendie avec usage d'eau sont STRICTEMENT INTERDITS pour TOUTES LES COMMUNES DU DEPARTEMENT DE MAYOTTE.

En vous souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations les meilleures.

#### **Destinataires principaux:**

SIEAM	0269 61 55 00
ARS	0269 61 83 49
Sécurité civile	0269 63 94 39
SDIS	0269 60 18 89
CHM	0269 61 86 97

Merci au CHM de faire suivre l'information aux établissements de santé concernés (dispensaires, maternités)

